



MAIRIE DE PARMAIN 95620
Tél. 01 34 08 95 80 – [WWW.ville-parmain.fr](http://www.ville-parmain.fr)

DÉCISION DU MAIRE

N° 2022/05

Contrat pour la vérification électricité et fluide des bâtiments communaux et Établissements Recevant du Public

Le Maire de la Commune de PARMAIN,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2020/41 du 17 juillet 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
VU la proposition de la société APAVE,
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de passer un contrat pour la vérification de l'électricité et des fluides pour les bâtiments communaux,

D É C I D E

ARTICLE 1 - De signer un contrat avec la société APAVE sise Immeuble le Président 95523 CERGY PONTOISE CEDEX pour la vérification de l'électricité et des fluides pour les bâtiments suivants :

Groupe Scolaire Maurice Genevoix - École maternelle et élémentaire du Centre - École de Jouy le Comte - Centre de loisirs Maison à rêver - Salle Jean Sarment - Gymnase Alain Colas – Mairie - Bibliothèque - Police Municipale et Services Techniques.

ARTICLE 2 - Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 3 - Le montant total des prestations se décompose ainsi :

Fluide			Électricité		
Sites	Montant		Sites	Montant	
	HT	TTC		HT	TTC
- Groupe Scolaire Maurice Genevoix - École maternelle et élémentaire du Centre - École de Jouy le Comte - Centre de loisirs Maison à Rêver - Salle Jean Sarment - Gymnase Alain Colas - Mairie - Bibliothèque - Police Municipale et Services Techniques	1 390€	1 668€	- Groupe Scolaire Maurice Genevoix - École maternelle et élémentaire du Centre - École de Jouy le Comte - Centre de loisirs Maison à Rêver - Salle Jean Sarment - Gymnase Alain Colas	3 840€	4 608€
			- Mairie - Bibliothèque - Police Municipale et Services Techniques	1 750€	2 100€

Soit un montant total **HT de 6 980€** et un montant total **TTC de 8 376€** répartis comme suit :

Fluides : 1 390€ HT soit 1 668€ TTC

Électricité 5 590€ HT soit 6 708€ TTC

ARTICLE 4 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 - Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.télérecours.fr>).

Fait à PARMAIN, le 26 janvier 2022



Loïc TAILLANTER,

**Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de
Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Réf. : A434289135.1.V2



CONTRAT DE PRESTATION PONCTUELLE

Vérification des installations thermique fluide

Référence : A434289135.1.V2

Site concerné :

COMMUNE DE PARMAIN
DIFFERENTS ETABLISSEMENTS
COMMUNAUX
95620 PARMAIN

Monsieur Loïc TAILLANTER

Tél. : 0134089577

Mail : techniques@ville-parmain.fr

Katia VISINTINI

Tél. : 0130753737

Fax : 0134241190

Mail : cergy-pontoise@apave.com

APAVE Cergy Pontoise

Immeuble le President

95523 CERGY PONTOISE CEDEX



Réf. : A434289135.1.V2

Entre les soussignés :
COMMUNE DE PARMAIN
ci-après désigné le « Client », situé :
DIFFERENTS ETABLISSEMENTS
COMMUNAUX
95620 PARMAIN
représenté par
Monsieur Loïc TAILLANTER
SIREN : 219504800

d'une part,

Et :
APAVE Parisienne SAS
ci-après désigné « Apave » dont le siège est
situé :
Tour CANOPY - 6 rue G. Audran
92400 COURBEVOIE
représenté par :
M. STEPHANE BOURGEOIS
APAVE Cergy Pontoise
Immeuble le President
95523 CERGY PONTOISE CEDEX

d'autre part,

1. OBJET DE L'OFFRE :

La présente offre a pour objet la prestation suivante :

- Vérification des installations thermique fluide

qui sera réalisée dans les établissements mentionnés dans la fiche prestation et conditions tarifaires.

2. PIECES CONTRACTUELLES :

L'offre est constituée de la présente proposition de contrat, ainsi que :

- 1 fiche prestation et conditions tarifaires
- 1 fiche descriptive de prestation
- Nos Conditions Générales de Vente et d'Intervention
- 1 document divers annexé

En cas de contradiction, les conditions du présent contrat priment sur tout autre document.

3. CONDITIONS D'INTERVENTION :

La date de l'intervention et le nom de l'intervenant vous seront communiqués ultérieurement par avis d'intervention, après réception de l'offre signée ou d'un bon de commande ou accord écrit.

Sauf modification de votre part, les avis d'intervention vous seront envoyés avant le début d'intervention aux coordonnées suivantes :

Mail : techniques@ville-parmain.fr

4. CONDITIONS COMMERCIALES :

Notre offre est valable jusqu'au 20/04/2022.

Le montant relatif à chaque mission, pour chacun des établissements objet du présent contrat, est mentionné dans la fiche prestation et conditions tarifaires correspondante.

Ces montants pourront évoluer en fonction du périmètre défini dans ces fiches prestations et conditions tarifaires :

- Chiffrages aux prix unitaires : le montant total est fonction du matériel réellement examiné à chaque visite.
- Chiffrages forfaitaires : le prix est déterminé en fonction des éléments fournis par le client et décrits dans les fiches prestations et conditions tarifaires. Tout écart constaté lors de nos visites pourra faire l'objet d'un réajustement du prix.



Réf. : A434289135.1.V2

Nos prix sont fermes et non révisables pour la durée initiale du contrat.

5. CONDITIONS DE FACTURATION :

La facturation sera établie selon l'échéancier suivant :

FIN DE MISSION 100 %

6. CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les sommes dues au titre de ce contrat sont payables, sauf dispositions contraires, sans escompte, à la date de paiement indiquée sur les factures, selon les conditions suivantes :

- Condition de paiement : PAIEMENT A 45 JOURS.
- Mode de règlement : VIREMENT/MANDAT.

Les règlements seront adressés :

→ Pour les avis de virement à « compta-client.paris@apave.com » selon coordonnées suivantes :

DOMICILIATION	IBAN	RIB	SWIFT
CRCA PARIS INDUSTRIE	FR76	18206 00428 44232243001 82	AGRIFRPP882

→ Pour les chèques, billets à ordre ou LCR à « APAVE Parisienne SAS - Tour CANOPY - 6 rue G. Audran 92400 COURBEVOIE » libellés à l'ordre de « APAVE Parisienne SAS ».

7. ADRESSES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT :

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR FACTURE (Ordonnance n°2019-359 du 24 avril 2019)

Si le Client souhaite que la facturation émise par APAVE comporte un numéro de bon de commande en référence à la présente offre et/ou une adresse d'expédition postale différente de celle présentement indiquée, il s'engage à adresser, à l'émetteur de l'offre, un bon de commande précisant ces informations dans les plus brefs délais après signature d'acceptation de la présente offre.

Le Client accepte ainsi expressément que s'il envoie un bon de commande postérieurement à la date de la facturation émise par APAVE, il rend inopposable à APAVE toute contestation de la facture au motif que le numéro de bon de commande serait absent sur celle-ci et/ou que l'adresse d'expédition devrait être différente. Le Client accepte qu'aucun avoir ni refacturation ne sera fait dans ce cas par APAVE et la facture devra être mise en paiement par le Client à la date prévue.

Sauf modification de votre part, les factures seront libellées à l'ordre de :

COMMUNE DE PARMAIN
PLACE GEORGES CLEMENCEAU
95620 PARMAIN
FRANCE
SIREN : 219504800

désigné en tant que payeur.

Elles seront transmises à cette même adresse.



Réf. : A434289135.1.V2

8. RAPPORTS :

Le rapport sera envoyé sous la forme d'un fichier PDF par courrier électronique aux adresses suivantes :

techniques@ville-parmain.fr

Le client reconnaît la validité et la force probante de ce fichier. Toutes les précautions devront être prises par le Client pour que ce courrier puisse être reçu dans de bonnes conditions (avertissement en cas de changement de destinataire ou d'adresse, antispam...)

Fait à CERGY PONTOISE CEDEX, le

Pour APAVE
KATIA VISINTINI



Pour le Client

Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de la présente offre ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles qui la constitue.

(date, cachet signature)



Loïc TAILLANTER
Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Réf. : A434289135.1.V2

FICHE PRESTATION ET CONDITIONS TARIFAIRES

Référence : A434289135.1.V2 / Mission N° 1

Vérification des installations thermique fluide

Raison sociale et adresse d'intervention :

COMMUNE DE PARMAIN
DIFFERENTS ETABLISSEMENTS
COMMUNAUX
95620 PARMAIN

Renseignements à valider ou à compléter :

Contact : M. Loïc TAILLANTER

Tél. : 0134089577

Fax : 0134099588

Mail : techniques@ville-parmain.fr

Prestations incluses :

Vérification des installations thermique fluide

Les interventions seront effectuées selon les termes des fiches descriptives de prestation jointes en annexe de cette offre.

Caractéristiques

Contrôle des installations gaz de 9 sites (voir liste en annexe)

Conditions d'intervention :

Conditions tarifaires

Montant total H.T. 1 390 €

Montant total T.T.C.(*) 1 668 €

(*) T.V.A. surencaissement au taux légal en vigueur de 20 %

Le montant de la prestation est défini selon un mode de chiffrage de type forfait.

Pour le Client

Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de la présente offre ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles qui la constitue.

(date, cachet, signature)

Désignation	Adresse	Nombre de réseaux
1. Ecole du Centre maternelle et élémentaire	101 rue du Maréchal Foch	3 réseaux desservant 1 chaufferie, 1 cuisine, bureaux direction
2. Ecole Jouy le Comte	28bis rue du Maréchal Joffre	1 réseau avec 1 chaufferie
3. Centre de loisirs, maison à Réver	23 rue du Maréchal Joffre	1 réseau gaz desservant 1 chaufferie avec 1 chaudière de 67 KW
4. Salle Jean Sarment + foot	Allée des peupliers	1 réseau avec 1 électrovanne et 4 radians gaz
5. Groupe scolaire Maurice Genevoix	Allée des Peupliers / rue paul Ferry	2 chaufferies + gaz de cuisson
6. Gymnase Alain Colas	rue des Coutures	Radiateurs radiants gaz
7. Mairie	Places Georges Clémenceau	1 chaufferie
8. Bibliothèque	12 rue Guichard	1 chaufferie
9. Police Municipale + Services Techniques	Place Georges clemenceau	1 chaufferie



Réf. : A434292506.1



CONTRAT DE PRESTATION PONCTUELLE

Vérification du maintien en état de conformité des installations
électriques ERT

Référence : A434292506.1

Site concerné :

COMMUNE DE PARMAIN
DIFFERENTS ETABLISSEMENTS
COMMUNAUX
95620 PARMAIN

Monsieur Loïc TAILLANTER

Tél. : 0134089577

Mail : techniques@ville-parmain.fr

Katia VISINTINI

Tél. : 0130753737

Fax : 0134241190

Mail : ceryg-pontoise@apave.com

APAVE Cergy Pontoise

Immeuble le Président

95523 CERGY PONTOISE CEDEX

Entre les soussignés :
COMMUNE DE PARMAIN
ci-après désigné le « Client », situé :
DIFFERENTS ETABLISSEMENTS
COMMUNAUX
95620 PARMAIN
représenté par
Monsieur Loïc TAILLANTER
SIREN : 219504800

d'une part,

Et :
APAVE Parisienne SAS
ci-après désigné « Apave » dont le siège est
situé :
Tour CANOPY - 6 rue G. Audran
92400 COURBEVOIE
représenté par :
M. STEPHANE BOURGEOIS
APAVE Cergy Pontoise
Immeuble le President
95523 CERGY PONTOISE CEDEX

d'autre part,

1. OBJET DE L'OFFRE :

La présente offre a pour objet la prestation suivante :

- Vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT

qui sera réalisée dans les établissements mentionnés dans la fiche prestation et conditions tarifaires.

2. PIECES CONTRACTUELLES :

L'offre est constituée de la présente proposition de contrat, ainsi que :

- 1 fiche prestation et conditions tarifaires
- 2 fiches descriptives de prestation
- Nos Conditions Générales de Vente et d'Intervention

En cas de contradiction, les conditions du présent contrat priment sur tout autre document.

3. CONDITIONS D'INTERVENTION :

La date de l'intervention et le nom de l'intervenant vous seront communiqués ultérieurement par avis d'intervention, après réception de l'offre signée ou d'un bon de commande ou accord écrit.

Sauf modification de votre part, les avis d'intervention vous seront envoyés avant le début d'intervention aux coordonnées suivantes :

Mail : techniques@ville-parmain.fr

4. CONDITIONS COMMERCIALES :

Notre offre est valable jusqu'au 24/04/2022.

Le montant relatif à chaque mission, pour chacun des établissements objet du présent contrat, est mentionné dans la fiche prestation et conditions tarifaires correspondante.

Ces montants pourront évoluer en fonction du périmètre défini dans ces fiches prestations et conditions tarifaires :

- Chiffrages aux prix unitaires : le montant total est fonction du matériel réellement examiné à chaque visite.
- Chiffrages forfaitaires : le prix est déterminé en fonction des éléments fournis par le client et décrits dans les fiches prestations et conditions tarifaires. Tout écart constaté lors de nos visites pourra faire l'objet d'un réajustement du prix.

Nos prix sont fermes et non révisables pour la durée initiale du contrat.



Réf. : A434292506.1

5. CONDITIONS DE FACTURATION :

La facturation sera établie selon l'échéancier suivant :

ACOMPTÉ A LA COMMANDE	30 %
FIN DE MISSION	70 %

6. CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les sommes dues au titre de ce contrat sont payables, sauf dispositions contraires, sans escompte, à la date de paiement indiquée sur les factures, selon les conditions suivantes :

- Condition de paiement : PAIEMENT A 45 JOURS.
- Mode de règlement : VIREMENT/MANDAT.

Les règlements seront adressés :

→ Pour les avis de virement à « compta-client.paris@apave.com » selon coordonnées suivantes :

DOMICILIATION	IBAN	RIB	SWIFT
CRCA PARIS INDUSTRIE	FR76	18206 00428 44232243001 82	AGRIFRPP882

→ Pour les chèques, billets à ordre ou LCR à « APAVE Parisienne SAS - Tour CANOPY - 6 rue G. Audran 92400 COURBEVOIE » libellés à l'ordre de « APAVE Parisienne SAS ».

7. ADRESSES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT :

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR FACTURE (Ordonnance n°2019-359 du 24 avril 2019)

Si le Client souhaite que la facturation émise par APAVE comporte un numéro de bon de commande en référence à la présente offre et/ou une adresse d'expédition postale différente de celle présentement indiquée, il s'engage à adresser, à l'émetteur de l'offre, un bon de commande précisant ces informations dans les plus brefs délais après signature d'acceptation de la présente offre.

Le Client accepte ainsi expressément que s'il envoie un bon de commande postérieurement à la date de la facturation émise par APAVE, il rend inopposable à APAVE toute contestation de la facture au motif que le numéro de bon de commande serait absent sur celle-ci et/ou que l'adresse d'expédition devrait être différente. Le Client accepte qu'aucun avoir ni refacturation ne sera fait dans ce cas par APAVE et la facture devra être mise en paiement par le Client à la date prévue.

Sauf modification de votre part, les factures seront libellées à l'ordre de :

COMMUNE DE PARMAIN
PLACE GEORGES CLEMENCEAU
95620 PARMAIN
FRANCE
SIREN : 219504800

désigné en tant que payeur.

Elles seront transmises à cette même adresse.



Réf. : A434292506.1

8. RAPPORTS :

Le rapport sera envoyé sous la forme d'un fichier PDF par courrier électronique aux adresses suivantes :

techniques@ville-parmain.fr

Le client reconnaît la validité et la force probante de ce fichier. Toutes les précautions devront être prises par le Client pour que ce courrier puisse être reçu dans de bonnes conditions (avertissement en cas de changement de destinataire ou d'adresse, antisпам...)

Fait à CERGY PONTOISE CEDEX, le

Pour APAVE
KATIA VISINTINI

Pour le Client

Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de la présente offre ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles qui la constitue.

(date, cachet signature)



Loïc TAILLANTER
Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Réf. : A434292506.1

FICHE PRESTATION ET CONDITIONS TARIFAIRES

Référence : A434292506.1 / Mission N° 1

Vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT

Raison sociale et adresse d'intervention :

COMMUNE DE PARMAIN
DIFFERENTS ETABLISSEMENTS
COMMUNAUX
95620 PARMAIN

Renseignements à valider ou à compléter :

Contact : M. Loïc TAILLANTER
Tél. : 0134089577
Fax : 0134099588
Mail : techniques@ville-parmain.fr

Prestations incluses :

RVRE ERP - Vérification Réglementaire - article GE10 règlement de sécurité

Les interventions seront effectuées selon les termes des fiches descriptives de prestation jointes en annexe de cette offre.

Caractéristiques

Contrôle périodique des installations électriques de 6 sites : école du centre maternelle et élémentaire (1600 m²), école Jouy Le Comte (580 m²), centre de loisirs, maison à rêver (340 m²), salle Jean sarment + foot (1296 m²), groupe scolaire Maurice Genevoix (6650 m²), gymnase Alain Colas (1350 m²)
NB : le dernier rapport quadriennal devra être remis lors du contrôle à notre inspecteur pour le groupe scolaire Maurice Genevoix et le gymnase Alain Colas

Conditions d'intervention :

Conditions tarifaires

Montant total H.T. 3 840 €

Montant total T.T.C.(*) 4 608 €

(*) T.V.A. surencaissement au taux légal en vigueur de 20 %

Le montant de la prestation est défini selon un mode de chiffrage de type forfait.

Pour le Client _____



Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le 31/01/2022

ID : 095-219504800-20220126-DEC202205-CC



Réf. : A434292506.1

Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de la présente offre ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles qui la constitue.

(date, cachet, signature)



Réf. : A434289354.1.V2



CONTRAT DE PRESTATION PONCTUELLE

Vérification du maintien en état de conformité des installations
électriques ERT

Référence : A434289354.1.V2

Site concerné :

COMMUNE DE PARMAIN
DIFFERENTS ETABLISSEMENTS
COMMUNAUX
95620 PARMAIN

Monsieur Loïc TAILLANTER

Tél. : 0134089577

Mail : techniques@ville-parmain.fr

Katia VISINTINI

Tél. : 0130753737

Fax : 0134241190

Mail : cergy-pontoise@apave.com

APAVE Cergy Pontoise

Immeuble le Président

95523 CERGY PONTOISE CEDEX

Entre les soussignés :
COMMUNE DE PARMAIN
ci-après désigné le « Client », situé :
DIFFERENTS ETABLISSEMENTS
COMMUNAUX
95620 PARMAIN
représenté par
Monsieur Loïc TAILLANTER
SIREN : 219504800

d'une part,

Et :
APAVE Parisienne SAS
ci-après désigné « Apave » dont le siège est
situé :
Tour CANOPY - 6 rue G. Audran
92400 COURBEVOIE
représenté par :
M. STEPHANE BOURGEOIS
APAVE Cergy Pontoise
Immeuble le President
95523 CERGY PONTOISE CEDEX

d'autre part,

1. OBJET DE L'OFFRE :

La présente offre a pour objet la prestation suivante :

- Vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT qui sera réalisée dans les établissements mentionnés dans la fiche prestation et conditions tarifaires.

2. PIECES CONTRACTUELLES :

L'offre est constituée de la présente proposition de contrat, ainsi que :

- 1 fiche prestation et conditions tarifaires
- 3 fiches descriptives de prestation
- Nos Conditions Générales de Vente et d'Intervention

En cas de contradiction, les conditions du présent contrat priment sur tout autre document.

3. CONDITIONS D'INTERVENTION :

La date de l'intervention et le nom de l'intervenant vous seront communiqués ultérieurement par avis d'intervention, après réception de l'offre signée ou d'un bon de commande ou accord écrit.

Sauf modification de votre part, les avis d'intervention vous seront envoyés avant le début d'intervention aux coordonnées suivantes :

Mail : techniques@ville-parmain.fr

4. CONDITIONS COMMERCIALES :

Notre offre est valable jusqu'au 21/04/2022.

Le montant relatif à chaque mission, pour chacun des établissements objet du présent contrat, est mentionné dans la fiche prestation et conditions tarifaires correspondante.

Ces montants pourront évoluer en fonction du périmètre défini dans ces fiches prestations et conditions tarifaires :

- Chiffrages aux prix unitaires : le montant total est fonction du matériel réellement examiné à chaque visite.
- Chiffrages forfaitaires : le prix est déterminé en fonction des éléments fournis par le client et décrits dans les fiches prestations et conditions tarifaires. Tout écart constaté lors de nos visites pourra faire l'objet d'un réajustement du prix.

Nos prix sont fermes et non révisables pour la durée initiale du contrat.



Réf. : A434289354.1.V2

5. CONDITIONS DE FACTURATION :

La facturation sera établie selon l'échéancier suivant :

FIN DE MISSION 100 %

6. CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les sommes dues au titre de ce contrat sont payables, sauf dispositions contraires, sans escompte, à la date de paiement indiquée sur les factures, selon les conditions suivantes :

- Condition de paiement : PAIEMENT A 45 JOURS.
- Mode de règlement : VIREMENT/MANDAT.

Les règlements seront adressés :

→ Pour les avis de virement à « compta-client.paris@apave.com » selon coordonnées suivantes :

DOMICILIATION	IBAN	RIB	SWIFT
CRCA PARIS INDUSTRIE	FR76	18206 00428 44232243001 82	AGRIFRPP882

→ Pour les chèques, billets à ordre ou LCR à « APAVE Parisienne SAS - Tour CANOPY - 6 rue G. Audran 92400 COURBEVOIE » libellés à l'ordre de « APAVE Parisienne SAS ».

7. ADRESSES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT :

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR FACTURE (Ordonnance n°2019-359 du 24 avril 2019)

Si le Client souhaite que la facturation émise par APAVE comporte un numéro de bon de commande en référence à la présente offre et/ou une adresse d'expédition postale différente de celle présentement indiquée, il s'engage à adresser, à l'émetteur de l'offre, un bon de commande précisant ces informations dans les plus brefs délais après signature d'acceptation de la présente offre.

Le Client accepte ainsi expressément que s'il envoie un bon de commande postérieurement à la date de la facturation émise par APAVE, il rend inopposable à APAVE toute contestation de la facture au motif que le numéro de bon de commande serait absent sur celle-ci et/ou que l'adresse d'expédition devrait être différente. Le Client accepte qu'aucun avoir ni refacturation ne sera fait dans ce cas par APAVE et la facture devra être mise en paiement par le Client à la date prévue.

Sauf modification de votre part, les factures seront libellées à l'ordre de :

COMMUNE DE PARMAIN
PLACE GEORGES CLEMENCEAU
95620 PARMAIN
FRANCE
SIREN : 219504800

désigné en tant que payeur.

Elles seront transmises à cette même adresse.



Réf. : A434289354.1.V2

8. RAPPORTS :

Le rapport sera envoyé sous la forme d'un fichier PDF par courrier électronique aux adresses suivantes :

techniques@ville-parmain.fr

Le client reconnaît la validité et la force probante de ce fichier. Toutes les précautions devront être prises par le Client pour que ce courrier puisse être reçu dans de bonnes conditions (avertissement en cas de changement de destinataire ou d'adresse, antisпам...)

Fait à CERGY PONTOISE CEDEX, le

Pour APAVE
KATIA VISINTINI



Pour le Client

Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de la présente offre ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles qui la constitue.

(date, cachet signature)



Loïc TAILLANTER
Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Réf. : A434289354.1.V2

FICHE PRESTATION ET CONDITIONS TARIFAIRES

Référence : A434289354.1.V2 / Mission N° 1

Vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT

Raison sociale et adresse d'intervention :

COMMUNE DE PARMAIN
DIFFERENTS ETABLISSEMENTS
COMMUNAUX
95620 PARMAIN

Renseignements à valider ou à compléter :

Contact : M. Loïc TAILLANTER
Tél. : 0134089577
Fax : 0134099588
Mail : techniques@ville-parmain.fr

Prestations incluses :

RVRE ERP - Vérification Réglementaire - article GE10 règlement de sécurité
Vérification Périodique conduite comme une initiale

Les interventions seront effectuées selon les termes des fiches descriptives de prestation jointes en annexe de cette offre.

Caractéristiques

Vérification périodique conduite comme une initiale pour 3 sites :
la mairie (830 m2), la bibliothèque (350 m2), la police municipale + services techniques (400 m2)

Conditions d'intervention :

Conditions tarifaires

Montant total H.T. 1 750 €

Montant total T.T.C.(*). 2 100 €

(*). T.V.A. surencaissement au taux légal en vigueur de 20 %

Le montant de la prestation est défini selon un mode de chiffrage de type forfait.

Pour le Client

Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de la présente offre ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles qui la constitue.

(date, cachet, signature)

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le 31/01/2022



ID : 095-219504800-20220126-DEC202205-CC